



## Lettre d'information des Psychologues de l'Éducation Nationale EDA de l'académie de Rennes



Octobre 2022

Bonjour à toutes et à tous,

En cliquant sur les titres, vous accéderez aux articles.

### Actualités de rentrée

Avec une rentrée sous tension, pour la FSU, il est indispensable de mettre rapidement en place un service de psychologie de l'Éducation nationale, assurant l'ensemble des missions de PsyEN EDA et EDO.

### Salaires non versés

Le SNUipp-FSU a été alerté par des collègues PsyEN EDA, dont la mise en paye est gérée par le rectorat et le trésorier-payeur général. Aucun salaire ne leur a été versé en septembre ! La FSU Bretagne a contacté le rectorat le 3 octobre 2022 et a alerté tou·tes les collègues en leur indiquant la marche à suivre.

N'hésitez pas à nous informer (ainsi que votre section départementale) de la suite donnée par le rectorat.

### Remboursement frais de déplacement

La circulaire n°2015-228 du 13 janvier 2016 indique que « Tout déplacement accompli par un agent pour assurer son service, hors des communes de sa résidence administrative et de sa résidence familiale, donne lieu à la prise en charge des frais de transport induits par ce déplacement et à l'attribution, le cas échéant, d'indemnités destinées à compenser les frais de repas et d'hébergement de l'intéressé ».

Grâce à l'intervention du SNUipp-FSU, l'administration rembourse les déplacements effectués.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter, ainsi que votre section départementale.

### Postes vacants

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès de l'administration pour rappeler que l'usage du titre de psychologue en France est régi par l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social et le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. L'usurpation du titre de psychologue est un délit (infraction prévue par l'article 433-17 du code pénal).

Tout psychologue doit donc être titulaire du titre pour être affecté sur un poste.

N'hésitez pas à nous avertir de toute irrégularité.

### Mobilisations des psychologues

Le 29 septembre, les psychologues se sont mobilisé.es pour dénoncer la dégradation de leurs conditions d'exercice et le mépris avec lequel la profession était traitée,

Une mobilisation des PsyEN et des RASED est prévue le 14 octobre 2022 à l'initiative du SNUipp-FSU et du SNES-FSU qui appellent à un rassemblement place de la Sorbonne à Paris (6ème arrondissement) à 10 heures.

### **Adhérer au SNUipp-FSU... une vraie bonne idée**

Pourquoi [se syndiquer au SNUipp-FSU](#) en 2022-2023 ?

**Se syndiquer**, c'est se faire entendre pour améliorer ses conditions de travail et permettre un exercice plus serein du métier.

**Se syndiquer**, c'est se donner les moyens d'être défendu-e par des représentants des personnels à qui l'on fait confiance.

**Se syndiquer**, c'est construire ensemble des outils d'information, des espaces d'échanges, des temps d'expression et de revendications.

**Se syndiquer**, c'est être plus forts et plus efficaces pour défendre l'école, les psychologues, les droits individuels et collectifs.

Pour être entendu.es et avoir du poids auprès de l'administration et du gouvernement, il est donc primordial que nous soyons le plus nombreux possible, surtout en ces temps où de nombreuses menaces pèsent sur les psychologues de l'Education nationale.

**Les élèves SNUipp-FSU des Psychologues de l'Education Nationale de l'académie de Rennes sont à vos côtés pour répondre à vos questions et défendre les droits individuels et collectifs.**

**Les élèves SNUipp-FSU des Psychologues de l'Education Nationale de l'académie de Rennes sont à vos côtés pour répondre à vos questions et défendre les droits individuels et collectifs.**

Pour nous contacter : [psyen.rennes@fsu.fr](mailto:psyen.rennes@fsu.fr)

Permanence téléphonique **le vendredi après-midi au 02 97 21 03 41**

Retrouvez-nous également sur le site [psyen.fsu.fr](http://psyen.fsu.fr)  
ou sur Facebook <https://www.facebook.com/psyenfsu>

**Se syndiquer c'est agir collectivement, défendre ses droits et développer le métier.**

Sauf opposition de votre part, nous utiliserons votre adresse mail pour communiquer avec vous et vous informer.